



COMMUNE DE GRENS

Préavis 03/ 2026

Au Conseil Général de Grens

Projet RC 19 – Tronçon Fléchères – Moulin Veillet
Demande de crédit de CHF 470'000.- TTC

Délégué municipal
Leonardo Scapozza, Municipal

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Par le présent préavis, la Municipalité soumet, au Conseil général, la participation de la Commune de Grens à un projet structurant, pour l'ensemble de la région nyonnaise : l'aménagement du tronçon de la RC 19, entre la jonction autoroutière de Nyon et le giratoire de Moulin Veillet.

Ce projet dépasse le simple cadre d'un réaménagement routier. Il s'inscrit dans une stratégie régionale coordonnée visant à améliorer durablement la mobilité, soutenir le développement économique local et répondre aux enjeux environnementaux actuels.

Aujourd'hui, la situation est claire : congestion chronique aux heures de pointe, retards des transports publics, infrastructures inadaptées aux flux actuels et futurs. Ne pas intervenir reviendrait à accepter une dégradation progressive de la qualité de vie et de l'attractivité de notre territoire.

L'étude de projet a été conduite par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) en partenariat avec la Commune de Grens, la Commune de Signy-Avenex et Région de Nyon. Le financement de cette phase a été assuré par un crédit d'étude. Chacun des partenaires a sollicité les instances compétentes pour la part à sa charge. Pour la Commune de Grens, le préavis Municipal n° 07/2019, relatif au crédit d'étude, a été approuvé par le Conseil Général, lors de la séance du 9 décembre 2019.

2. Enjeux et objectifs

Le projet répond à plusieurs enjeux majeurs pour la Commune de Grens :

a) **Mobilité et qualité de vie**

- réduire les embouteillages quotidiens ;
- garantir la fiabilité des transports publics ;
- améliorer les déplacements pendulaires.

b) **Sécurité des usagers**

- corriger un point noir du réseau (giratoire de Moulin Veillet) ;
- sécuriser les déplacements piétons et cyclistes ;
- réduire les risques d'accidents.

c) **Développement économique maîtrisé**

- accompagner le développement de la zone de Fléchères Nord ;
- assurer une accessibilité cohérente aux entreprises et services ;
- renforcer l'attractivité du territoire communal.

d) **Responsabilité environnementale**

- mise en place d'un système de traitement des eaux (SETEC) ;
- optimisation des flux pour limiter les émissions liées aux embouteillages

3. Description générale des travaux

Le projet couvre environ 1,1 km et comprend des interventions coordonnées sur la RC 19, la RC 17 et la rue des Fléchères.

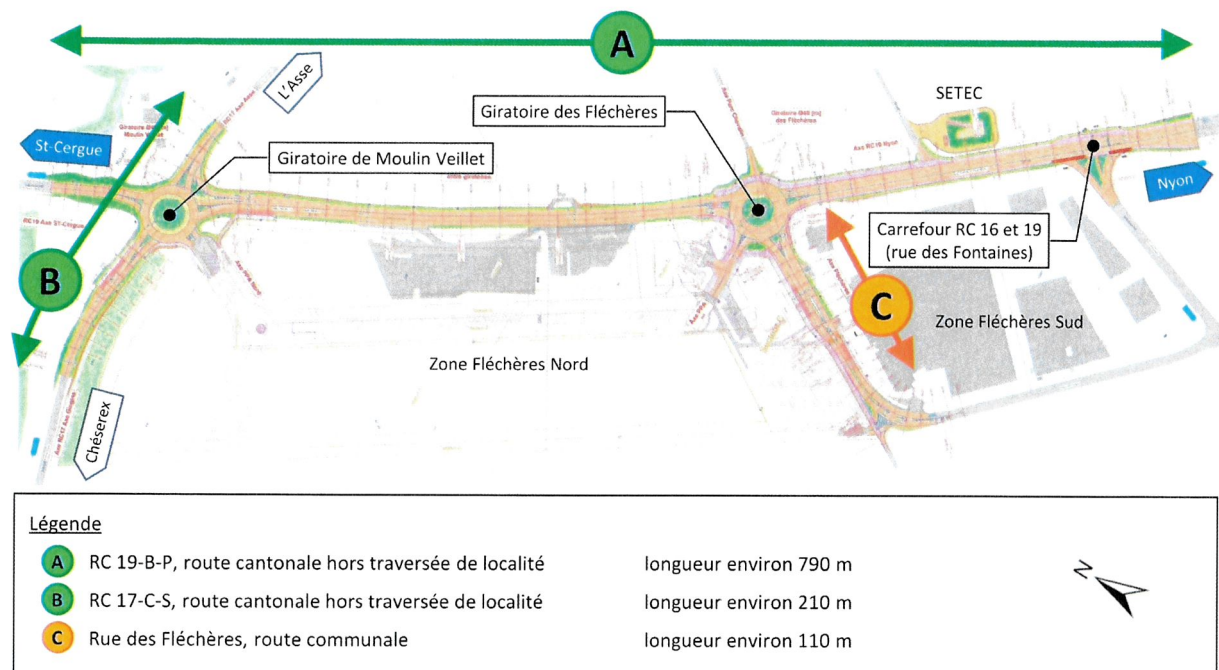


Figure 2 – Vue générale du projet

Les principales mesures prévues sont :

- création d'une voie réservée aux bus (axe prioritaire du projet) ;
- élargissement et reconfiguration des chaussées ;
- agrandissement des giratoires existants ;
- amélioration des infrastructures pour piétons et cyclistes ;
- mise en conformité des arrêts de bus.

Ces aménagements visent un objectif clair : fluidifier les déplacements tout en sécurisant l'ensemble des usagers.

5. Planning des Travaux

La planification prévisionnelle de réalisation du projet se présente comme suit :

- Octroi du financement pour chacun des partenaires, y compris le présent préavis courant 2026 et premier semestre 2027 ;
- Convention de financement avec OFROU avant le 31 décembre 2027 ;
- Délivrance des autorisations courant 2026 - 2027 ;
- Projet d'exécution et préparation de chantier janvier à septembre 2028 ;
- Démarrage des travaux octobre 2028 ;
- Mise en service des aménagements novembre 2030 ;
- Travaux de finition printemps 2031 ;
- Pose de la couche de roulement (tapis) sur la chaussée été 2031.

6. Bilan financier de la phase d'étude

La phase d'étude est presque achevée. Un solde de prestations est à effectuer et à facturer par les mandataires. Le tableau 4 présente le bilan de la phase d'étude du projet :

Tableau 1 – bilan financier phase d'étude (état au 31 mars 2026)

Partenaires	Montant payé selon facturation	Solde à couvrir (arrondi)	Total TTC (arrondi)
Canton	338'669.05	3'000.00	342'000.00
Commune de Grens	35'128.70	300.00	35'500.00
Commune de Signy-Avenex	45'946.80	350.00	46'500.00
Région de Nyon	18'465.90	150.00	19'000.00
Total des dépenses phase d'étude	438'210.45	3'800.00	443'000.00

Pour la Commune de Grens, cette phase d'étude est couverte par le préavis Municipal n° 07/2019 de CHF 65'000.- TTC, approuvé par le Conseil Général, lors de la séance du 9 décembre 2019.

Le crédit, pour cette phase d'étude, a été demandé en parallèle de la procédure d'appel d'offres mandataire, afin de débiter les études dès la libération du crédit et gagner du temps. Le montant demandé a, par conséquent, été estimé en y incluant une marge de risque. Compte tenu des conditions du marché à l'époque (appel d'offres effectué en automne 2019), l'offre d'honoraires du bureau d'ingénieurs adjudicataire s'est révélée inférieure à l'estimation initiale, ce qui explique l'écart entre le montant demandé et le montant effectivement dépensé.

7. Coûts du projet

Les coûts du projet sont répartis entre les partenaires selon les règles définies par la LRou comme indiqué dans le tableau 2.

Pour la Commune de Grens, les aménagements concernés sont les suivants :

- Nouveaux arrêts de bus sur les branches du giratoire de Moulin Veillet ;
- Trottoirs le long des RC 17 et 19 entre ces nouveaux arrêts de bus ;
- Eclairage public au droit du giratoire de Moulin Veillet, y compris les nouveaux arrêts de bus ;
- Aménagement de la pastille centrale du giratoire de Moulin Veillet.

Tableau 1 – règles de répartition financières

Travaux prévus au projet	Localisation	
	RC 17 et 19 route cantonale hors localité	Rue des Fléchères route communale
Chaussées et carrefours, y compris récolte des eaux	Financement cantonal (LRou art. 20)	Financement communal (LRou art. 20)
SETEC pour traitement et rétention des eaux	Financement cantonal (LRou art. 20)	Participation communale au prorata de la surface du bassin versant d'apport d'eau
Feux routiers au carrefour avec RC 16 (rue des Fontaines)	Financement cantonal (LRou art. 20)	-
Voie bus	Financement cantonal (LRou art. 20)	-
Trottoirs, pistes cyclables, et quais d'arrêts de bus	Financement communal avec participation cantonale de 50 % (LRou art. 54)	Financement communal (LRou art. 20)
Défrichement et reboisement forestiers	Financement cantonal (LRou art. 20)	-
Abattages d'arbres et plantations de remplacements	Financement cantonal (LRou art. 20)	-
Eclairage public	Financement communal (LRou art. 21)	
Mobilier urbain et abribus	Financement communal	
Conduites et canalisations souterraines	Gestionnaire du réseau si l'équipement est situé au domaine public ou partenaires du projet si l'équipement est situé au domaine privé	

Afin d'établir les coûts de réalisation du projet, un appel d'offres des travaux de génie civil a été effectué, conformément à la procédure ouverte prévue par la loi cantonale du 14 juin 2022 sur les marchés publics (LMP-VD – BLV 726.01). Les offres d'entreprise sont rentrées, en date du 10 septembre 2025. Les honoraires des principaux mandataires sont définis sur la base des contrats conclus en phase d'étude. Ces contrats ont été attribués à l'issue de procédures, conformes à la LMP-VD. Les autres coûts de réalisation sont estimés par la DGMR et par les mandataires.

Le tableau 3 indique l'ensemble des montants et les parts financières à charge de chacun des partenaires :

Tableau 2 – coûts de réalisation et répartition entre partenaires

Partenaires	Part en %	Montant TTC (arrondi)
Canton	82.02 %	12'015'000.00
Commune de Grens	3.21 %	470'000.00
Commune de Signy-Avenex	12.18 %	1'785'000.00
Travaux à charge de tiers	2.59 %	380'000.00
Total des dépenses	100.00 %	14'650'000.00
Participation de Région de Nyon (fonds TP), montants prévisionnels à confirmer		- 150'000.00
- part Commune de Grens	- 50'000.00	
- part Commune de Signy-Avenex	- 100'000.00	
Subvention fédérale du fonds d'infrastructures, montants prévisionnels à confirmer		- 1'950'000.00
- part Canton	- 1'775'000.00	
- part Commune de Grens	- 55'000.00	
- part Commune de Signy-Avenex	- 120'000.00	
Total après déduction des recettes		12'550'000.00
Canton	81.59 %	10'240'000.00
Commune de Grens	2.91 %	365'000.00
Commune de Signy-Avenex	12.47 %	1'565'000.00
Gestionnaires réseaux souterrains	3.03 %	380'000.00

Les travaux à charges de tiers comprennent les interventions prévues sur les réseaux souterrains appartenant à l'Association intercommunale d'épuration des eaux du Boiron (AEB), aux Services industriels de Nyon, au Téléréseau de la région nyonnaise (TRN), à Swisscom et à la Romande Energie.

Les deux Communes de Grens et de Signy-Avenex sont soutenu par un financement de la part de Région de Nyon à hauteur de 75 % des coûts communaux relatifs aux aménagements dédiés aux transports publics (fonds TP). Ce financement régional couvre les travaux de génie civil, les travaux d'éclairage public, les honoraires et les frais (au prorata des travaux pris en charge). Il ne s'applique pas au mobilier urbain.

Le projet bénéficie d'un cofinancement de la Confédération, via le fonds d'infrastructures, dans le cadre du PACG2, mesure n° 12-8 en liste de priorité A. Ce cofinancement est réparti entre les partenaires (Canton, Commune de Grens et Commune de Signy-Avenex) au prorata des coûts imputables à la mesure n° 12-8 et pris en charge par chacun d'eux. Les Communes de Grens et Signy-Avenex s'engagent à déduire de la participation de Région de Nyon la part de cofinancement fédéral y relative.

En résumant, pour la Commune de Grens, le crédit demandé s'élève à CHF 470'000.- TTC, participation de tiers et subvention non déduite. La Commune bénéficiera d'une participation forfaitaire de Région de Nyon de CHF 80'000.- TTC, à déduire du montant précité, et de laquelle sera déduit la part de cofinancement fédéral y relative. Le montant final estimé pour la Commune de Grens est de CHF 365'000.- TTC.

8. Position de la Municipalité et Financement

La Municipalité considère que ce projet :

- répond à un besoin réel et documenté ;
- s'inscrit dans une vision cohérente de développement territorial ;
- représente un investissement mesuré au regard des bénéfices attendus ;
- constitue une opportunité stratégique pour la commune.

Elle estime qu'il est de sa responsabilité d'anticiper les évolutions du territoire plutôt que de les subir. Un projet séparé est en cours concernant la liaison mobilité active Gare de l'Asse – Fléchères Nord incluant une traversée de la RC19 au niveau du rond-point de Moulin-Veillet. Ce projet est actuellement à l'étude, sous la coordination de Région de Nyon, avec objectif d'intégrer sa réalisation lors des travaux de la réfection de la RC19.

Le montant de CHF 470'000 TTC, avant déduction des subventions fédérales et de Région Nyon, sera financé par le préfinancement de CHF 780'000, pour la commune de Grens, destiné à la RC19, issu de la convention du 15 septembre 2020 entre Nemaco Développement SA et les Communes de Grens et Signy-Avenex. Ce montant sera amorti sur une période de 40 ans.

CONCLUSION

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE GRENS

- Vu** le Préavis de la Municipalité 03/2026 relatif au projet RC 19 – Tronçon Fléchères – Moulin Veillet, demande de crédit de CHF 470'000.- TTC ;
- Ouï** le rapport de la Commission de gestion et de la commission de l'urbanisme ;
- Attendu** que celui-ci a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;
- Décide**
1. d'accorder un crédit de CHF 470'000.- TTC pour la participation de la Commune de Grens au projet RC 19 ;
 2. d'autoriser la Municipalité à entreprendre toutes les démarches nécessaires à sa réalisation ;
 3. d'accepter les modalités de financement incluant les subventions cantonales, régionales et fédérales.

Ainsi délibéré par la Municipalité de Grens, en séance du 11 mai 2026 pour être soumis à l'approbation du Conseil Général.

Au Nom de La Municipalité de Grens


La Syndique
I. Jaquet




La Secrétaire
M. Pernet